

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU RÉGISTRE
DES ARRÊTES DU MAIRE

COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

ARRÊTE PORTANT RÉGLEMENTATION
DE CIRCULATION lot la CLAIRIÈRE DES SOURCES

N°113

Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28;

CONSIDÉRANT *En raison de travaux effectués par la Société MANEO.*

ARRETE

ARTICLE 1 : *En raison de travaux effectués par la Société MANEO lieu-dit « chemin du JONQUIER » concernant des travaux de raccordement électrique, chemin du JONQUIER la circulation sera réglementée du 21 juin 2021 jusqu'au 28 juin 2021.*

ARTICLE 2 : *Monsieur le Policier Municipal assurera l'exécution du présent arrêté, l'entreprise MANEO sera chargée de la signalisation (panneaux et feux).*

ARTICLE 3 : *Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.*

ARTICLE 4 : *Ampliation du présent arrêté sera adressé à :*
- Monsieur le Policier Municipal.

ARTICLE 5 : *Le présent arrêté sera Publié par affichage.*

Fait en Mairie, le 14 juin 2021.

LE MAIRE
Stéphane ARNAUD

LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITÉ
LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE CET ACTE
INFORME QUE LE PRÉSENT ARRÊTE
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCÈS
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE
LA PRÉSENTE NOTIFICATION

